

Commune de FERE-CHAMPENOISE

PROCES VERBAL

de la

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice	19
Présents	14
Votants	15

DU 25 SEPTEMBRE 2018

Secrétaire de séance : Jennifer SINGEVIN

M. le Maire ouvre la séance. Il présente les excuses de M. CELLIER et précise que celui-ci a donné pouvoir à Mme MANCE.

Mme SINGEVIN est désignée comme secrétaire de séance.

M. Le Maire lit les délibérations et le procès-verbal du 5 juillet dernier.
Ceux-ci sont adoptés par 14 voix POUR et 1 ABSTENTION.

La SAS Lheur'Biogaz présente son projet d'unité de méthanisation à Fère-Champenoise dont voici quelques éléments :

- méthaniseur 100 % végétal situé à environ 1,7 km des premières habitations

- 30 tonnes/jour de coproduits seront produites

- l'objectif est de produire de l'énergie et de se servir du digestat pour fertiliser l'ensemble des terres de la production

- l'impact sur le trafic routier sera faible puisque le projet occasionnera le passage d'un camion par jour, la majorité provenant de la RN4.

- plusieurs options seront possibles quant aux aménagements paysagers pour réduire les nuisances visuelles

- création d'1 emploi/site

- en cas de nuisance, possibilité de demander une inspection auprès de la DREAL

Mme EGOT s'inquiète d'éventuelles nuisances olfactives. Il est répondu que les matières organiques issus de la méthanisation (digestat) sont inodores. De plus, le process ne génère pas d'odeur ; la fermentation a lieu en cuve fermée et non en plein air. Le stockage de l'ensilage peut être comparé aux fermes laitières.

Mme EGOT s'interroge sur le délai de réalisation du projet. Les demandes de permis de construire et d'autorisation au titre des ICPE doivent être menées en parallèle. Le permis va être déposé cette semaine. Très approximativement, le projet pourrait voir le jour en 2020.

Mme EGOT demande si le projet implique un aménagement quelconque de la part de la Commune. Il est répondu par la négative puisque seul un chemin de l'Association Foncière est concerné (chemin en « craie calloutteux » qui nécessite d'être goudronné).

Mme EGOT demande s'il y aura un impact sur le coût du gaz pour les administrés. Il est répondu par la négative.

M. Le Maire tient un petit livret à la disposition des conseillers qui souhaiteraient comprendre le concept de méthaniseur. Par ailleurs, si des conseillers souhaitent visiter le méthaniseur de M. ROY pour se faire une idée, cela est possible.

M. Le Maire informe le Conseil d'une nouvelle réglementation qui impose la création de nouvelles commissions de contrôle de révision des listes électorales, chargée d'étudier les demandes de recours des administrés contre les décisions d'inscription ou de radiation des listes électorales de la Commune. Il est nécessaire de désigner 5 conseillers municipaux, la méthode de désignation étant fixée par les textes. Les

conseillers municipaux concernés ont toutefois la possibilité de refuser. Il s'agit de M. REMY (absent), M. HERBIN (absent), Mme KEIME (accepte), Mme GONCALVES (accepte) et M. GORISSE (accepte).

M. Le Maire informe le Conseil de la reprise du salon de coiffeur Marilynne par Mme Lucie VILAIN. L'enseigne a été modifiée et s'appellera désormais « l'hair de Lucie ».

M. Le Maire revient sur l'inauguration de 10 logements familiaux et à la pose de la première pierre des 11 logements seniors impasse des Acacias qui a eu lieu le 17 septembre à 11h00 (en lien avec PLURIAL NOVILIA).

M. Le Maire informe le Conseil de la prise de contact avec le mandataire judiciaire de la SEM afin de procéder à l'entretien des haies/arbres qui empiètent sur le chemin à proximité. Les travaux seront effectués au plus tard début octobre.

Un courrier de remerciement de l'association de Prévention Routière a été envoyé au Conseil Municipal pour le versement d'une subvention de 150 euros.

Concernant l'inauguration du gymnase Paul MASSIN, celle-ci est repoussée au mois de novembre.

Une offre d'achat pour la maison de Monsieur FAU a été réceptionné au prix de 85 000 € net vendeur (pour rappel le bien a été mis en vente à 110 000 euros). Le Conseil Municipal est d'accord pour accepter cette offre. Cette vente fera l'objet d'une délibération lors du prochain Conseil.

M. Le Maire souhaite informer le Conseil du coût réel pour la Commune d'un repas à la cantine qui s'élève à 10,10 euros, soit un déficit de 5,28 €/repas. Cette information peut être utile pour répondre à d'éventuelles questions de la part des administrés. Les frais de personnel représentent plus de 50% de ce coût.

M. Le Maire fait un point sur les actions en faveur des jeunes et des familles :

-présence de services pour les jeunes et les familles : réfection de la piscine tournesol ; aires de jeux ; cantine (avec réflexion permanente sur l'amélioration des repas et construction d'une nouvelle cantine) ; périscolaire etc.

-réflexion sur d'autres services et actions à plus ou moins court terme : espace jeunes, voire espace famille avec par exemple 2h de garde des enfants offerte le samedi ou mercredi matin etc.

Toutes les propositions sont par ailleurs les bienvenues.

M. FELIX à ce sujet regrette qu'il n'y ait pas d'aménagements extérieurs dans l'enceinte de la piscine et s'interroge sur l'impact du projet de plan d'eau à Connantre sur la fréquentation de la piscine.

M. Le Maire répond qu'il s'agit au contraire d'une opportunité pour renforcer l'attractivité du territoire. Les animations proposées (pour la piscine, large palette d'animations proposées aux familles et apprentissage de la natation) ainsi que la période de fréquentation (restreint à la période estivale pour le plan d'eau) seront complètement différentes.

M. PETIT remercie les personnes présentes qui ont aidés pour la journée du patrimoine. Mme EGOT indique que 25 personnes environ ont visité la Mairie et ont participé à la randonnée. Le concert également s'est bien déroulé avec une cinquantaine de participants. Le seul point négatif est la communication qui aurait dû prendre une autre forme pour être davantage efficace (par exemple voiture d'époque garée sur le parking..)

M. PETIT confirme que le musée itinérant (bus Mumo) s'installera bien sur la place du 29 au 31 octobre prochain. Mme SINGEVIN précise que les ateliers proposés pourraient intéresser les jeunes de la mission locale. M. PETIT va transmettre les informations à Mme SINGEVIN pour relais auprès de la mission locale de Sézanne.

M. BRETON déplore l'état de la rue Joffre puisqu'une personne s'est amusée à faire la vidange de son véhicule. Il y a de l'huile partout. A priori, la personne responsable a été identifiée. M. Le Maire précise que celle-ci va donc être convoquée.

Mme MANCE ajoute que la ruelle Voisinat est également très sale puisque jonchée de déjections canines.

Mme PARENT termine ce chapitre sur les incivilités par certains administrés de la rue du Dr PLICOT qui, ne supportant pas de voir des véhicules se garer chez eux durant les sorties d'école, prennent un malin plaisir à tagger le pare-brise des véhicules concernés. Il semblerait que pour beaucoup d'administrés, le trottoir longeant les propriétés relèvent de propriété privée. Pour rappel, les trottoirs font partis du domaine public et, sauf règles de stationnement contraire, tout administrés peut y garer son véhicule sans avoir à en rendre compte à quiconque.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au 25 octobre.

La séance est levée à 21h15.